

l'Eglise. Quoique M. Thiers n'ait point été guidé par l'amour de ces institutions ni par aucun principe religieux, il a eu le soin de le déclarer, nous suppléerons au silence que nous venons de signaler. Il faut qu'on sache que c'est le libéralisme—particulièrement le libéralisme catholique de l'empire et des parlementaires—qui a été la cause des malheurs de la France et de la perturbation non-seulement de l'Europe mais du monde entier. Nous dirons, en concluant sur ce point, pourquoi la parole de M Thiers est restée stérile malgré sa précision et son énergie; déjà on aura pu en pressentir la cause en arrêtant un peu son attention sur les réponses des orateurs du gouvernement de Napoléon III, au cours des débats devant le Corps législatif.

La vérification des pouvoirs des députés révélèrent de nombreuses illégalités commises par les préfets. L'opposition, quoique ne comptant que trente et quelques membres contre une majorité impérialiste de plus de deux cents, se mêla activement à la discussion. M. Jules Favre précéda M. Thiers dans la lice; mais le ministère laissa sans réponse la philippique du "tribun démocrate." Plus réservé, plus habile, plus pressant, M. Thiers mit sur la selette, le gouvernement et ses préfets, démontrant que la loi avait servi de prétexte à de nombreuses illégalités pour la formation des circonscriptions et pour les inscriptions sur les listes électorales. Il releva, en outre, des illégalités commises au regard de l'ouverture et de la clôture du scrutin, du secret des votes et de la garde des urnes.

M. Rouher, ministre d'Etat, répondit directement à M. Thiers et incidemment à M. Jules Favre. Il conclut en accusant M. Thiers d'être le porte drapeau de la Révolution, de miner tout les principes de l'ordre social par une opposition systématique, sans aucun souci des périls de la situation. Ce ne fut pas sans étonnement que la majorité entendit les mots "périls de la situation" sortir de la bouche du ministre. Celui-ci s'aperçut de cet étonnement: pour le faire cesser, il s'empressa d'ajouter: "Dieu protège trop visiblement la France pour permettre que le génie du mal vienne encore l'agiter." Ces paroles étaient empruntées à l'allocution adressée, la veille, par l'empereur à Mgr de Bonnechose, en lui remettant la barette cardinalice. Si la majorité fut satisfaite de ce langage, il ne fit qu'aigrir l'opposition.

Lorsque vint la discussion de l'adresse en réponse au discours de Napoléon à l'ouverture des Chambres, M. Thiers développa la théorie d'un gouvernement libre, tel qu'il le comprenait, en opposition à la théorie napoléonienne. A Napoléon, qui avait dit que, sous son gouvernement, "tout homme honnête pouvait se mouvoir à l'aise, puisque chacun avait la faculté d'exprimer sa pensée, de